

## **Rôle triennal 1<sup>ère</sup> Année**

**Avis au public** est par les présentes donné, par André Marcil, greffier – trésorier de la Municipalité de Saint-Léandre.

**Que** le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre pour les années 2023-2024-2025 a été déposé au bureau du soussigné au 2005, rue de L'Église le 15 septembre 2022 à 10 heures.

**Que** toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau municipal lesdits rôles, cependant il est conseillé de téléphoner avant afin d'éviter tout déplacement inutile.

**Que** le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la première année du rôle triennal d'évaluation pour les années 2023, 2024 et 2025.

**Qu'** une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, doit être déposée avant le 1er mai 2023

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagné du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 158, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 158 sont disponibles au 2005, rue de L'Église, Saint-Léandre, Québec.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli, ou par son envoi par courrier recommandé à la Municipalité de Saint-Léandre ou la M.R.C. de la Matanie au **158 rue Soucy, 2<sup>e</sup> étage, Matane, Québec G4W 2E3** à l'attention du Greffier de la Municipalité de Saint-Léandre, MRC.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ, ce 15<sup>e</sup> jour de septembre 2022

André Marcil, directeur général

Greffier- Trésorier

Municipalité de Saint-Léandre